



Registre n°: 50242-1 Scellé n°: /



ADRESSE DE L'INSTALLATION: HR Jean Christophe KUZNIAK  
RUSSELSE STEENWEG 205 - 1780 WETHEL  
PROPRIETAIRE: (Nom - Prénom) HR Jean Christophe KUZNIAK  
Adresse: Brusselse Steenweg 205 - 1780 WETHEL  
DEMANDEUR: I.M. MOCHTECKER BVBA  
Adresse: Willekensmolenstraat 70/G - 3500 HASSELT  
INSTALLATEUR: /  
Adresse: /  
TVA ou CI: /

GRD: / Compteur n°: 47578666 Index: / Code EAN: /

**CONTROLE D'INSTALLATION ELECTRIQUE BASSE TENSION ALIMENTEE PAR LE RESEAU DE DISTRIBUTION BT**

Appareils de mesures utilisés: Mesureur de terre n° SGS: B5792 - Mesureur d'isolement n° SGS: B5793 - Mesureur de continuité n° SGS: B5793  
Schéma liaison à la terre: TT - III - II Procédure technique: (RGIE art. 86) TEC EE 102  
Date du contrôle: 22/08/2008 (RGIE art. 87/86) TEC EE 211 - 212  
Type de contrôle: examen de conformité avant mise en usage (RGIE art. 270) (Prescriptions distributeur) VENTE (ART 276 bis)  
visite de contrôle périodique (RGIE art. 271 et 271 bis) (RGPT art. 262) (Prescriptions distributeur)  
Ancienne installation: visite de contrôle pour renforcement et/ou changement compteur (RGIE art. 276) (Prescriptions distributeur) (Information importante au verso)  
Type d'installation: Existante - Nouvelle - Extension - Modification - Temporaire - Chantier: /  
Type locaux - compris dans l'installation: habitation (maison, appartement, autres...), compteur de chantier "domestique", parties communes d'une installation résidentielle  
Début des travaux: fondations avant - après 1.10.81 - Installation électrique avant - après 1.10.81 - 1.1.83 - BA4/BA5: Oui/Non  
Raccordement: Tension: 38230V V AC DE Protection raccordement: Existante: Disj I 25 A - Prévue: / A  
Câble alimentation tableau principal: 4 x 6 mm², type: V.F.V.S Inter. général IAN 25 A, type: A  
Type prise de terre: boucle - barres - piquets - conducteur horizontal  
Nombre de tableaux: 1; Nombre de circuits term.: 14+1; R<sub>d</sub> = 150 Ohm; R<sub>i</sub> tot = > 100 M

**DESCRIPTION:**  Voir schéma en annexe

Dispositif de protection à courant différentiel résiduel (DPCDR)		
I <sub>n</sub> (A)	I <sub>cc</sub> (A)	Δ I <sub>n</sub> (mA)
25	300A	300
Circuit	Calibre	Ligne / Utilisateur
		Schéma fourni

Dispositif de protection à courant différentiel résiduel (DPCDR)		
I <sub>n</sub> (A)	I <sub>cc</sub> (A)	Δ I <sub>n</sub> (mA)
Circuit	Calibre	Ligne / Utilisateur

- DPCDR installés adaptés à la valeur de la résistance de dispersion de la prise de terre: Bon - Infractions - Remarques
- Protections installées contre les surintensités adaptées aux sections des circuits qu'elles protègent: Bon - Infractions - Remarques
- Existe-t-il salle de bains - lessiveuse - salle d'eau - lave-vaisselle - séchoir - boiler - salle de douche: Oui - Non
- Eclairage TBTS placé: Oui - Non
- Chauffage électrique placé: Oui - Non
- Exécution de l'installation électrique conformément aux schémas: Bon - Infractions - Remarques
- Etat du matériel électrique: Bon - Infractions - Remarques
- Protection contre les chocs électriques par contacts directs et indirects: Bon - Infractions - Remarques
- Continuité des liaisons équipotentielles principales et supplémentaires: Bon - Infractions - Remarques
- Matériel électrique fixe et mobile: Bon - Infractions - Remarques (Eclairage salle bain à remplacer)
- Contrôle du fonctionnement des DPCDR par leur bouton test via un courant de défaut: Bon - Infractions - Remarques

**INFRACTIONS - REMARQUES:** - Prevoir execept se parer pour chaque machine L.V. + séchoir + M.L.  
- Schéma unifilaire et implantation à fournir.  
- Bouton test du différentiel 25A/300mA ne fonctionne pas y remédier.  
- Réaliser équipotentielles principales (EAU, GAZ, Chauffage) en 6mm² V/F  
- Placer différentiel 30 mA (Pour circuits L.V. - M.L. - séchoir - salles de bain). - Vérifier équipotentiel du conducteur PE arrivant à la borne de terre

**DEVOIRS DU PROPRIETAIRE, GESTIONNAIRE OU LOCATAIRE:** voir verso. des prises chambres Rose + Bleu + Pall en + penderie (brassing)

**CONCLUSION:** Seules les parties visibles et accessibles de l'installation ont pu être vérifiées. L'installation est conforme aux prescriptions du RGIE. Le prochain contrôle périodique est à effectuer dans les délais prescrits par la réglementation en vigueur, sous réserve de  (voir verso 1). Le DPCDR général est - était plombé. Les schémas, unifilaire(s) et de position, ont été visés et sont signés par les deux-trois personnes intéressées.

L'installation n'est pas conforme aux prescriptions du RGIE. Le DPCDR est - était plombé  (voir verso 2). Une visite complémentaire est à exécuter par le même organisme avant le 18 mois après la signature de

L'INSPECTEUR: Vaste de vente. NOM - FONCTION/QUALITE: Vu inspecteur à la date ci-dessus

VISA DU DISTRIBUTEUR:  
DATE: / /

no 360 SCHENMAECKER

Les conditions générales de SGS Bureau Nivelles, en votre possession, sont applicables pour ce rapport. Feuillelet n° 125641